



Régularisation métier en tension

Par Rayanseddoud

Bonjour , je suis serveur en situation irrégulière je sais que le métier est en tension dans la région vu que les employeurs n'arrivent pas à recruter mais sauf que le métier ne figure pas dans la liste des métiers en tension de la région paca , une déception pour moi parce que je voulais me régulariser avec cette voie . Est ce qu'il peut y avoir des dérogations dans ce sujet par la préfecture sachant que je suis en France depuis 2017 et j'étais étudiant mais j'ai du arrêter les études .

Par Isadore

Bonjour,

Théoriquement c'est possible, si vous résidez en France depuis au moins sept ans de manière ininterrompue et si vous avez un emploi en CDI vous permettant de subvenir à vos besoins (ou un long CDD).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053[/url]

Il faut aussi justifier d'une très bonne insertion dans la société française. Et bien sûr, pas de casier judiciaire, surtout pour des faits graves.

En pratique c'est exceptionnel, mais si vous comportez en "bon citoyen" depuis 2017, que vous avez des revenus corrects, des engagements comme bénévole dans des associations depuis des années, ça se tente. Attention, un refus risque d'être assorti d'une OQTF.

Et la régularisation est une faveur, pas un droit.